



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que le règlement 121-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a été adopté à la séance ordinaire du 2 décembre 2024 et a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska daté du 22 janvier 2025 (reçu le 28 janvier 2025).

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 13^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2025.

**Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé le site Internet de la municipalité ce 13 février 2025 conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 février 2025.

**Me Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière**